



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-QUATRIÈME ANNÉE

1523^e SÉANCE : 17 DÉCEMBRE 1969

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1523)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Plainte de la Guinée :	
Lettre, en date du 4 décembre 1969, adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la Guinée (S/9528)	1

en invoquant l'existence de prétendues bases arrière des mouvements de résistance contre la présence portugaise en territoire de Guinée (Bissau). Faut-il rappeler que le peuple africain de ce territoire mène depuis près de 8 ans une lutte héroïque pour recouvrer son indépendance et sa souveraineté nationales ?

8. Les débats de la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale, qui vont juste se terminer, ont été, cette année encore, dominés par la question de la liquidation du colonialisme dans le monde. Tant que ce phénomène de survivance de temps révolus persistera dans les pays du tiers monde, la paix et la sécurité seront en danger. N'est-ce pas là un fait reconnu par la résolution 1514 (XV) adoptée par l'Assemblée générale il y a dix ans et dont notre organisation s'apprête à célébrer le dixième anniversaire ?

9. On pouvait espérer que la reconnaissance par la communauté internationale du fait que les situations coloniales constituent une menace directe contre la paix et la sécurité internationales et qu'elles doivent être éliminées allait précipiter le processus de décolonisation. Ce faisant, une ère nouvelle aurait dû s'ouvrir pour les peuples jeunes, leur permettant de mobiliser toutes leurs ressources pour leur développement social, économique et culturel.

10. La libération même d'une grande partie de l'Afrique grâce aux luttes acharnées menées par ses peuples, le combat héroïque des peuples sous domination portugaise en Angola, au Mozambique et en Guinée (Bissau) laissent prévoir une chute certaine et très proche de l'empire colonial portugais. Tel aurait été le cours normal du processus de décolonisation si le Portugal n'avait trouvé dans ses alliés de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord et les régimes de l'Afrique australe des appuis militaires et diplomatiques. C'est dire que la responsabilité de guerres meurtrières que livre le Portugal aux peuples d'Afrique incombe tout autant à ses alliés. Ce n'est pas sans raison que le Portugal ouvre aujourd'hui largement les portes des territoires africains sous sa domination aux grands intérêts économiques et financiers de ses partenaires occidentaux.

11. Bien plus, l'objectif du Portugal et de ses alliés est non seulement d'exploiter les richesses de ces pays africains, mais aussi d'affaiblir l'économie des autres Etats africains indépendants engagés dans la lutte du développement économique, et donc du raffermissement de leur indépendance nationale. C'est là en réalité l'explication des agressions portugaises dirigées contre la Zambie, le Sénégal et la Guinée.

12. A la veille du dixième anniversaire de la proclamation de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, le Conseil de sécurité, organe principal de l'Organisation des Nations Unies, se doit de condamner sans ambiguïté les agressions accrues auxquelles se livre le Portugal depuis ces six mois contre des pays indépendants d'Afrique.

13. Mais nous ne devons pas nous dissimuler que la menace permanente contre l'intégrité territoriale et l'indépendance des pays africains continuera d'exister tant que le colonialisme, et en particulier le colonialisme portugais,

persistera en Afrique. C'est de sa liquidation totale et de l'accession des peuples sous sa domination à l'indépendance et à la souveraineté nationales que dépendront en définitive la paix, la justice et le progrès sur notre continent, et partant dans le monde.

14. M. BOYE (Sénégal) : Ma délégation intervient dans ce débat pour manifester ses sentiments de solidarité effective envers la République de Guinée, que beaucoup de liens unissent au Sénégal. Les agressions dont a été victime la République de Guinée, comme toutes les agressions dont s'est rendu coupable le Gouvernement portugais à l'égard des pays africains indépendants et souverains, trouvent leur source dans le fait que le Portugal, malgré tous les appels, ne veut pas entendre parler d'autodétermination des peuples; c'est là une attitude chronique. Pourtant, les pays africains indépendants ne nourrissent aucune hostilité contre le Portugal; ils lui demandent simplement de se conformer aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

15. C'est ici que ma délégation voudrait être claire et dire très nettement que certaines anciennes métropoles, qui ont su conduire les peuples à l'autodétermination et à l'indépendance sans effusion de sang et dans l'amitié, méritent notre sympathie et notre confiance. Le Portugal devrait imiter ces pays et se dire que, petit pays sous-développé, il ne lui est pas possible de soutenir longtemps une guerre coloniale, même avec l'aide de certains de ses amis qui, j'en suis sûr, ne lui ont pas demandé d'utiliser les armes qu'ils fournissent pour combattre des peuples qui aspirent à l'autodétermination et à l'indépendance.

16. Bien sûr, le Portugal a d'autres amis installés par la force en Afrique et qui l'aident financièrement et matériellement à essayer de renforcer son emprise sur les peuples qu'il domine. Le Portugal devrait savoir que Pretoria et Salisbury ne sont pas de bons conseillers; il ferait mieux de prendre exemple sur les anciennes puissances coloniales et de répondre positivement aux appels qui lui sont adressés. Les réponses négatives de Lisbonne se traduisent par de violents actes d'agression contre des pays africains indépendants, comme c'est le cas en République de Guinée. Il est temps que cessent enfin ces agressions, car nous avons besoin de poursuivre notre oeuvre de développement dans la paix.

17. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Congo (Brazzaville).

18. M. MOMBOULI (Congo-Brazzaville) : Monsieur le Président, en raison des affinités particulières entre nos deux pays, permettez-moi tout d'abord d'exprimer la fierté de ma délégation de vous voir présider les débats de ce conseil et dire notre profonde reconnaissance aux autres membres du Conseil pour nous avoir donné l'occasion de discuter de la plainte d'un pays frère, la République de Guinée, avec laquelle le Congo (Brazzaville) entretient des rapports très étroits. Votre dynamisme et vos qualités de diplomate expérimenté nous assurent que vous vous acquitterez honorablement de votre mandat, à l'exemple de vos prédécesseurs.

19. Plus d'une fois, mon gouvernement a eu, par la voix de ses représentants, à appeler l'attention de ce conseil et de l'Assemblée générale sur les actes d'agression combien barbares et rétrogrades du gouvernement de Lisbonne. Chaque délégation qui a eu l'occasion d'écouter des pétitionnaires sur la politique coloniale du Portugal en Afrique, au cours des débats de la Quatrième Commission, a pu ressentir toute la douleur qu'appelaient les traitements infligés aux combattants de la liberté en Angola, au Mozambique, en Guinée (Bissau). Avant-hier encore, au cours de la dernière séance du Conseil, le camarade représentant de la Guinée nous en a décrit un exemple, et chacun de nous a dû faire preuve d'endurance pour contenir toute sa peine. Nous avons été heureux de constater, à cet effet, que le représentant du Portugal n'a pas cru devoir insister sur cette question, et son silence signifie, à nos yeux, une reconnaissance par son gouvernement de ces pratiques contraires à la morale internationale et au respect des droits de l'homme.

20. Tel n'est pas tout à fait l'objet de mon propos, et les membres du Conseil comprendront aisément les préoccupations de mon gouvernement devant les agressions portugaises constamment préméditées et perpétrées contre les pays frères de la Zambie, de la République-Unie de Tanzanie, de la République démocratique du Congo, du Sénégal, de la propre République de Guinée, et de son territoire national. C'est donc animé de ce souci que je me dois de porter à l'attention du Conseil la déclaration faite par mon gouvernement, il y a quelques mois seulement, à la suite des nouvelles agressions portugaises contre le Congo (Brazzaville).

21. Cette déclaration qui complète, dans une large mesure, les dossiers antérieurs et celui suffisamment fourni que vient d'introduire la République de Guinée, aidera à éclairer l'opinion internationale.

"Le 4 juin 1969, un commando de militants du Mouvement populaire de libération de l'Angola déroutait et contraignait d'atterrir sur l'aérodrome de Pointe-Noire un avion commercial portugais DC-3 CRLY, de la compagnie DTA, ayant à son bord 13 passagers.

"Cette opération avait été conçue et exécutée en dehors de notre territoire national et s'inscrivait dans le cadre de la juste lutte menée par les patriotes angolais contre le régime colonial et rétrograde de Lisbonne, qui persiste à maintenir sous sa domination une partie de l'Afrique, en dépit de condamnations répétées de l'écrasante majorité des nations du monde éprises de justice, de liberté et de paix, et des organisations internationales. Nous n'étions pas à l'origine de cette action, mais nous sommes solidaires sans ambiguïté des patriotes angolais. Après les formalités d'identification primitive, le Gouvernement congolais laissa repartir l'avion avec tout son équipage et ses passagers. Pendant leur séjour à Pointe-Noire, ceux-ci avaient été traités avec de grands égards et aux frais du Gouvernement congolais. En revanche, le Gouvernement congolais se trouvait dans l'impossibilité de laisser partir les trois mercenaires portugais en uniforme qui se trouvaient dans l'appareil, car ils font partie de la clique qui, chaque jour, sème la mort et le deuil parmi les familles de nos frères d'Angola, du Cabinda, du Mozambique et de la Guinée (Bissau).

"En récompense de notre humanité, le 7 juillet 1969, les chiens de garde du colonialisme portugais en putréfaction introduisaient illicitement sur notre territoire national un commando de mercenaires armés qui a arraisonné aux environs de Tando-Bizenga un car occupé uniquement par des civils et qui se rendait de Kisenzi à Pointe-Noire. La soldatesque portugaise a obligé, sous la menace des armes, le chauffeur à dérouter le car en direction de Cabinda, localité faisant frontière avec mon pays. Malgré la gravité de l'incident, le Gouvernement congolais avait jusque-là gardé le silence, espérant que les colonialistes portugais reprendraient leurs esprits et libéreraient nos paisibles citoyens capturés sur notre territoire. Or, des 11 passagers, si deux enfants et quatre femmes étaient restitués, cinq hommes restaient encore illégalement détenus."

22. Les membres du Conseil peuvent ainsi se rendre compte de l'analogie de ces actes portugais avec ceux que le représentant de la Guinée a portés à leur attention. Aussi, n'est-il plus à démontrer que la présence des colonialistes portugais en Afrique n'a pour but que de porter atteinte à la liberté et à la souveraineté des pays indépendants de ce continent. Non seulement le Gouvernement de Lisbonne se plaît à s'opposer avec férocité, cruauté et barbarie à la juste et inébranlable lutte que mènent les mouvements de libération, mais, assuré de l'appui logistique de certains Etats membres de ce conseil, il ose défier les Etats indépendants, en violation flagrante des règles du droit international et des dispositions pertinentes de notre charte.

23. La lecture du document S/9549, en date du 10 décembre 1969, explique la solidarité de l'Afrique tout entière avec la République soeur de Guinée. Nous faisons donc appel à la conscience des Etats membres de ce conseil et espérons que cet appel sera entendu, car il ne saurait être permis au Conseil de faire le jeu de l'autruche pour ne pas prendre ses responsabilités en adoptant des mesures efficaces et urgentes. Il y a quelques jours seulement, ce conseil a pris une décision importante à la satisfaction morale du pays frère du Sénégal et de l'Afrique éprouvée. L'occasion est donnée au Conseil de réaffirmer ses positions antérieures et de condamner sans équivoque les actes d'agression et les violations portugaises contre la République de Guinée. A la lumière de ce qui précède, le Conseil de sécurité devrait exiger du Portugal la libération immédiate des paysans de Guinée, arbitrairement détenus dans les prisons de Bissau, la restitution de l'avion AN 14 de la Compagnie nationale Air-Guinée, illégalement retenu par les autorités portugaises, la restitution du chaland à moteur *Patrice Lumumba*, arbitrairement retenu, et le dédommagement de toutes les victimes des agressions portugaises en territoire national guinéen.

24. Pour terminer, je voudrais dire que, si le Conseil de sécurité veut continuer d'être l'espoir des peuples et veut garantir la paix et la liberté dans le monde, et si la Charte des Nations Unies doit rester le guide des Etats dans leurs relations, il est grand temps que notre conseil apporte des solutions justes aux problèmes qui lui sont soumis. Pour sa part, le Congo (Brazzaville) est toujours prêt à appuyer toutes les solutions qui tendraient à faire entendre au Portugal la voix de la raison et de la justice.

25. Le *PRESIDENT (traduit de l'anglais)* : Je remercie le représentant du Congo (Brazzaville) pour les aimables paroles qu'il m'a adressées.

26. Je voudrais faire savoir aux membres du Conseil que je viens de recevoir des lettres des représentants du Lesotho et de l'Arabie Saoudite [S/9564, S/9565] qui expriment le désir d'être invités à participer aux délibérations du Conseil. Conformément à l'usage et sauf objection, je me propose de les inviter à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle, étant entendu qu'ils prendront place à la table du Conseil lorsque viendra leur tour de parole.

Sur l'invitation du Président, M. M. T. Mashologu (Lesotho) et M. J. M. Baroody (Arabie Saoudite) occupent les sièges qui leur sont réservés.

27. Le *PRESIDENT (traduit de l'anglais)* : L'orateur suivant est le représentant de Madagascar, à qui je donne la parole.

28. M. RABETAFIKA (Madagascar) : Que nos délégations soient, en l'espace de quelques mois, appelées par trois fois à participer aux débats de ce conseil sur les différentes plaintes d'Etats africains indépendants contre les agissements du Portugal, cela n'a rien de surprenant puisque nous entendons, quant à nous et en toutes circonstances, être à même de remplir le mandat qui nous a été confié.

29. Mais, en dehors de ce mandat, nous avons plus d'une raison encore de prendre part aux travaux actuels du Conseil et nous tenons à vous remercier vous-même, Monsieur le Président, et tous les membres du Conseil de sécurité, de nous donner une nouvelle occasion de nous prononcer sans ambiguïté sur une question qui ne peut que préoccuper tous les Etats africains à cause des répercussions profondes et durables qu'elle peut avoir sur l'avenir de notre continent.

30. En effet, il est maintenant clair, après les attaques dont ont été victimes ces dernières années plusieurs Etats africains, qu'il ne pourra y avoir pour nous de paix ni de sécurité véritables tant que le Portugal maintiendra une ligne de conduite depuis longtemps dépassée et que cette ligne, préservée artificiellement malgré les réalités historiques et politiques, le conduira inmanquablement à méconnaître le fait que les aspirations d'un peuple ne peuvent être impunément réprimées par la violence ou les menaces.

31. Au demeurant, de quelle paix et de quelle sécurité pouvons-nous être assurés lorsque, par leur nature même, les opérations menées par le Portugal contre les mouvements de libération débordent largement le cadre auquel elles auraient dû être circonscrites ? Toutefois, cette dernière considération ne doit, en aucune façon, être interprétée comme un soutien quelconque de ces opérations, que nous continuerons à dénoncer mais auxquelles, pour l'argumentation pratique, nous devons nous référer.

32. J'ai mentionné tout à l'heure les raisons de notre participation et je voudrais y revenir très brièvement. La solidarité permanente entre peuples et gouvernements africains est un des principes auxquels nous sommes

fermement attachés car cette solidarité permet, par-delà les divergences — en admettant que celles-ci puissent exister —, de suivre sans faillir la voie qui doit nous mener à la libération du continent africain, en faisant appel à toutes les ressources et à toutes les démarches justifiées, aussi bien dans leur motivation que dans leur fin. Cette solidarité s'étend également à ceux de nos frères qui luttent pour leur liberté et leur indépendance.

33. En second lieu, nous avons trop de respect pour les principes de la Charte de l'ONU et, dans ce cas particulier, pour ceux relatifs à l'établissement et au maintien de relations normales entre Etats Membres, pour ne pas nous sentir inquiets lorsque des agissements, tels que ceux qu'a décrits le représentant de la Guinée à la 1522ème séance du Conseil, mettent sérieusement en cause les raisons sur lesquelles repose notre foi en une communauté internationale où régneraient la sécurité, la justice et la paix.

34. Enfin, sur le plan formel, la répétition de certains faits, selon des pratiques maintenant connues et qui sont dirigées contre des pays voisins des territoires sous administration portugaise, ne peut nous laisser indifférents quant aux intentions réelles des autorités portugaises tant à l'égard des mouvements de libération nationale qu'à celui des pays africains fidèles à l'esprit du Manifeste de Lusaka¹.

35. Nous n'avons que très peu à ajouter à ce que le représentant de la Guinée a dit devant ce conseil lorsqu'il a si éloquemment exposé les faits reprochés au Portugal. Nous retrouvons les mêmes griefs, les mêmes actes de provocation ou d'agression, entraînant dans leur sillage des destructions de biens, des enlèvements et des victimes civiles innocentes. De tels actes de violence ne peuvent se justifier et méritent, certes, la réprobation de la communauté internationale. On peut alléguer une fois encore le droit de légitime défense; mais ce droit, reconnu par la Charte, doit, à notre avis, s'exercer dans la limite imposée par celle-ci et non pour défier certains principes tels que ceux de l'autodétermination ou du droit à l'indépendance.

36. Moralement, nous ne pourrions accepter que de tels actes soient perpétrés en Guinée (Bissau) et à l'encontre de la population africaine qui y vit. Il en découle qu'en droit nous pourrions encore moins accepter que ces actes soient, en fin de compte, dirigés contre la souveraineté et l'intégrité territoriale d'un Etat indépendant.

37. Le représentant de la Guinée a mentionné des incidents qui remontent pour certains au mois d'avril 1969, pour d'autres au mois de mars 1968, et dont la gravité ne pourrait se mesurer en fonction de leur ordre chronologique. Le fait qu'un incident n'ait pas été porté immédiatement à la connaissance du Conseil ne signifie point qu'on soit prêt à oublier les souffrances d'une population ou les affronts ressentis par un Etat en raison de la violation délibérée de sa souveraineté.

38. La République de Guinée s'est rendu compte qu'à la suite des attaques dont elle a été victime sa sécurité était

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Annexes*, point 106 de l'ordre du jour, document A/7754.

loin d'être garantie et, se tournant vers le Conseil de sécurité, son représentant a demandé à celui-ci d'exiger du Portugal la cessation de tout acte de provocation. Une telle exigence, fondée sur le respect des principes de la Charte et commandée par le souci de préserver les droits souverains d'un Etat, est normale et devrait pouvoir aisément trouver satisfaction.

39. Par ailleurs, il y a eu des victimes civiles, des propriétés détruites, des biens non restitués, et nous pensons qu'il y a lieu de demander au Portugal ses intentions réelles à cet égard. Le représentant du Portugal a suggéré que des investigations soient recommandées par le Conseil. Mais avons-nous l'assurance, alors que des faits établis sont continuellement mis en doute, que de telles investigations pourront aboutir au dédommagement des victimes, à la libération des détenus et à la restitution des biens ?

40. Nous ne doutons nullement de la bonne foi de qui que ce soit, mais, dans la situation présente, il nous paraît nécessaire d'en avoir des preuves assez convaincantes pour nous permettre d'en juger utilement.

41. A notre avis, la décision que le Conseil de sécurité pourrait prendre pour donner suite à la plainte de la Guinée devrait tenir compte de deux facteurs essentiels. D'une part, nous estimons qu'un Etat Membre doit pouvoir trouver, dans le recours auprès de l'Organisation, la pleine et entière sauvegarde de sa souveraineté et de son intégrité territoriale face à des actes qualifiés d'agression et de provocation. D'autre part, la communauté internationale ne peut rester insensible au sort de populations qui n'aspirent qu'à vivre dans la paix et la sérénité retrouvées. En effet, autant un Etat a le devoir impérieux de préserver sa dignité et sa souveraineté, autant nous avons le devoir de faire en sorte que disparaisse tout ce qui peut être considéré comme source d'insécurité pour nos peuples et pour ceux à l'égard desquels nous avons accepté d'endosser une certaine responsabilité.

42. Nous souhaitons que ces considérations, qui s'inspirent à la fois de la morale et du droit, prévalent dans l'examen du cas présent et qu'on puisse se prononcer sans équivoque tant sur le droit de la République de Guinée à réclamer que soient préservés ses intérêts, sa souveraineté et son intégrité territoriale, que sur le droit des populations de cette région à une vie normale, libérées qu'elles seront alors de toute appréhension quant à la défense et à la reconnaissance de leurs intérêts légitimes.

43. Mais là ne s'arrêteront pas nos souhaits. A plusieurs reprises, nous nous sommes laissé dire que, dans des cas tels que celui qui est examiné par le Conseil, nous devrions ne pas discuter de la politique générale du Portugal, mais nous en tenir strictement à l'examen de la plainte introduite par l'une ou l'autre partie.

44. De nouveau, nous affirmons que nous n'avons aucune intention de nous ingérer dans la politique intérieure d'un Etat. Toutefois, lorsqu'il est évident que certains faits ne se seraient pas produits si la politique de cet Etat avait pu être infléchie à temps d'une façon ou d'une autre, il nous semble difficile de ne pas porter de jugement sur la corrélation entre les faits dont on est responsable et les principes que l'on prône.

45. Nous ne reviendrons ni sur ces faits ni sur ces principes surannés, qui sont trop connus. Qu'il nous suffise de dire que, le jour où les territoires sous administration portugaise se verront reconnaître le droit de décider eux-mêmes en liberté et en toute connaissance de leur destin, alors nous pourrions tendre au Portugal la main de la coopération, sans récrimination inutile ni arrière-pensée.

46. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Arabie Saoudite, M. Jamil Baroodi. Je l'invite à venir à la table du Conseil et à prendre la parole.

47. **M. BAROODY** (Arabie Saoudite) (*traduit de l'anglais*) : Je me vois contraint de demander la parole sur la question dont le Conseil de sécurité est saisi, car il faut que le Portugal mette fin au conflit sanglant qui l'oppose à ses voisins. Le sang d'innocentes victimes est répandu par intervalles; cela ne peut qu'accroître inutilement la rancune et la haine de part et d'autre.

48. Ce n'était qu'hier, semble-t-il, que le Conseil a adopté une résolution condamnant le Portugal pour son agression contre notre Etat frère, le Sénégal. Aujourd'hui, le Conseil reprend ses délibérations sur la plainte présentée contre le Portugal par la Guinée. Notre collègue du Portugal semble contester cette dernière plainte sous prétexte que le représentant de la Guinée n'a pas fait suivre immédiatement ses deux lettres des 4 et 5 décembre d'une demande de convocation du Conseil de sécurité.

49. J'estime que le Gouvernement guinéen de même que le représentant de la Guinée méritent d'être félicités d'avoir fait preuve d'une très grande patience au lieu de passer précipitamment à l'action. Ils ont agi ainsi de propos délibéré, pour laisser aux passions le temps de s'apaiser et voir quelle serait la meilleure procédure à suivre au Conseil afin que celui-ci puisse se prononcer sur la plainte après l'avoir examinée de sang-froid. Je pense qu'ils ont atteint ce résultat, car les deux ou trois dernières réunions du Conseil me paraissent avoir été, grâce au représentant de la Guinée et en dépit des propos quelque peu acerbes qu'il a échangés avec mon collègue du Portugal, les plus calmes auxquelles j'aie jamais assisté. Du reste, il est naturel que ces questions suscitent une certaine passion si l'on songe à ceux qui ont perdu leurs proches ou leurs biens. Si notre collègue de Guinée parlait avec un peu moins de véhémence, on estimerait qu'il a manqué à son devoir envers ses compatriotes. Je crois que notre collègue du Portugal, de son côté, s'est laissé aller à quelques paroles amères à l'adresse de notre collègue de Guinée. Ce genre de dialogue peut se poursuivre interminablement de la part des collègues intéressés par des plaintes de ce genre.

50. Qu'allons-nous faire maintenant au Conseil de sécurité — ou plutôt que vont faire les membres du Conseil car, pour ma part, je n'ai pas ici le droit de voter — en présence de ces plaintes répétées contre le Portugal ? Je laisse au Conseil le soin de répondre à cette question, mais peut-être vais-je donner mon avis, sans parler au nom du Conseil, mais en indiquant simplement ce que je ferais si j'en étais membre.

51. Je dirais que, si la Guinée a attendu neuf à dix jours au moins, après avoir adressé au Conseil les deux lettres

précitées, avant de se décider, finalement, à déposer sa plainte, c'est afin de s'assurer de la position de ses frères africains. Le résultat a été plus éloquent que n'importe quel débat au Conseil. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un coup d'oeil sur le document S/9549, la lettre, en date du 5 décembre 1969, qui a pour auteurs 40 Etats africains — je le répète : 40 Etats africains —, soit environ un tiers des Membres de l'Organisation des Nations Unies.

52. Je plains le Portugal de la triste situation où il se trouve. Il a contre lui un tiers des Membres de l'Organisation. Certes, nous disons parfois que la majorité se trompe. Assez souvent, nous constatons qu'à la suite de pressions, pour des raisons de solidarité ou à cause d'arrangements particuliers, certains Membres calquent leur vote sur celui d'autres Membres auxquels des liens ou des alliances les attachent, sans tenir compte, comme ils le devraient, de tous les aspects de la question. Dans ces cas, la majorité a généralement tort, car le vote des Membres n'est pas inspiré par un souci de justice.

53. En l'occurrence, il ne s'agit pas uniquement de la libre détermination des peuples qui sont sous le joug portugais. L'attention est axée sur les victimes, mais quelle est la cause première de leurs malheurs ? Le nombre de ces victimes est négligeable par rapport à celles qui tombent en Asie du Sud-Est et au Moyen-Orient. Mais, à mon avis, elles symbolisent ce qui, essentiellement, a conduit 40 Etats du continent africain à s'unir, non par solidarité seulement, mais pour défendre les droits inaliénables des populations gouvernées contre leur gré par le Portugal. Si ce n'était qu'une question de solidarité, comme nous en avons parfois des exemples ici, à l'ONU, avec les prétendus blocs et les prétendus groupes, on pourrait accorder le bénéfice du doute à notre collègue du Portugal et admettre que tous ces Etats africains se sont ligués contre lui et contre son gouvernement. Mais les faits ne peuvent être contestés par personne. Il ne s'agit pas d'un incident isolé. La plainte de notre frère de Guinée n'a pas seulement trait aux victimes; elle concerne le continent africain tout entier. S'il n'en était pas ainsi, ces 40 Etats n'auraient pas jugé nécessaire de soutenir la Guinée d'un seul bloc.

54. J'aimerais soulever un autre point encore, avec la permission des membres du Conseil. Géographiquement parlant, le Portugal est un pays d'Europe. Sa culture est pour une large part européenne, encore qu'elle soit mêlée d'éléments méditerranéens et d'éléments de notre propre culture du Moyen-Orient depuis le temps où les Phéniciens en ont peuplé la partie septentrionale. C'est pourquoi je me permets de dire qu'il est paradoxal que le Portugal, qui a puisé à la culture méditerranéenne, soit plus entêté dans son attitude colonialiste que des pays comme le Royaume-Uni, la France, la Belgique ou les Pays-Bas qui, autrefois, avaient de vastes colonies et qui y ont renoncé, jugeant qu'il était plus sage de libérer les populations qui avaient vécu sous leur autorité.

55. Ce renoncement s'est avéré bénéfique pour les puissances métropolitaines en question. En effet, nous constatons qu'il n'existe pas de rancune entre les populations des anciennes colonies des pays que je viens d'énumérer et les populations des métropoles. N'est-il pas anachronique qu'un petit Etat cherche à s'opposer à l'aspiration de

l'Afrique à la libération et à l'indépendance ? On m'a certes laissé entendre que le nouveau Gouvernement portugais examinait la question sous un angle différent de celui adopté par le gouvernement précédent. Mais cela ne suffit pas. Le temps presse. C'est en effet peut-être de lui que dépendra que nous voyions ou non un conflit interminable entre nos frères d'Afrique et nos frères portugais. Je dis "nos frères portugais", parce que nous sommes tous frères humains. Malgré les incidents qui se sont produits et qui, comme je l'ai dit, risquent d'augmenter la haine et d'entretenir la rancune, mes frères portugais me permettront de dire que ce serait de la folie de leur part que de s'entêter dans une attitude à laquelle on pourrait appliquer le proverbe arabe que voici : "Le Portugal est comme un oeil et la résistance des Africains est comme une alêne, ce poinçon qui sert à perforer le cuir. Un oeil ne saurait résister à la pression d'une alêne."

56. Les Portugais sont un petit peuple. Je tiens de mes frères africains qu'ils ne veulent pas voir disparaître les intérêts économiques portugais. Au contraire, ils préféreraient améliorer leurs relations économiques avec le Portugal. Quel est alors l'autre terme de l'alternative ? L'autre terme, pourrais-je dire à mon cher frère du Portugal, vous le découvrirez si votre gouvernement s'entête dans cette lutte — et je dis "votre gouvernement" parce que les peuples, et en particulier la jeunesse de bien des pays plus grands ou plus petits que le vôtre, sont en rébellion contre les fauteurs de guerre. Nous savons que dans tous les pays, au Portugal comme ailleurs, certains milieux économiques tirent la part du lion des bénéfices matériels que représentent les colonies portugaises au détriment du peuple portugais qui doit verser son sang pour défendre les intérêts de ces milieux restreints.

57. Pour être juste envers le Portugal, je dirai que nous avons tous ce genre de milieu chez nous, quelle que soit la partie du monde que nous habitons; or cette situation n'est plus justifiable. Au Portugal, on se bat par patriotisme, mais la jeunesse portugaise comme la jeunesse de partout a pris conscience de la réalité; pourquoi répandre votre sang et le sang des Africains ? A quelles fins ? Tout l'argent que vous tirez de vos délicieuses sardines et de votre porto ne saurait couvrir même une petite fraction de vos dépenses et ne représente pas même 5 p. 100 du coût de la guerre contre les nations africaines. J'ai parlé de sardines et de porto, mais le Portugal tire de ses autres produits des bénéfices qu'il affecte à l'entretien du conflit contre la Guinée, le Sénégal ou tout autre Etat africain limitrophe de ses colonies.

58. J'ai entendu l'autre jour le représentant du Portugal dire que les Guinéens ou des Africains appartenant à un autre Etat avaient fait prisonniers certains ressortissants portugais. On m'a donné à entendre qu'il existe partout en Afrique un mouvement de libération actif et que ces prisonniers portugais sont prisonniers du mouvement de libération africain. Or je suis prêt à vous parier que dans n'importe lequel de ces pays, qu'il s'agisse de la Guinée, du Sénégal, de la République-Unie de Tanzanie ou de toute nation en conflit direct avec le Portugal, si le gouvernement disait au mouvement de libération : "Vous n'avez pas le droit de vous trouver sur notre sol et de faire des prisonniers", il se trouverait entraîné dans une lutte qui dresserait Africains contre Africains. Les Etats africains ne peuvent se désolidariser de ce mouvement de libération, pas

plus que nous pouvons le faire dans notre région — et je parle d'expérience; mais cela est une autre question que je me garderai d'évoquer ici. Il existe pourtant bien un parallèle, et nous tirons de l'expérience plus d'enseignements que des livres. L'histoire n'est pas toujours orientée par une volonté de vérité objective; elle peut être subjective.

59. Chez nous, au Moyen-Orient, les Etats arabes n'osent pas étouffer les mouvements de libération de la région, car leurs gouvernements tomberaient. Il est donc grand temps que le Portugal se débarrasse de cette nostalgie qui a tout d'un songe du XVII^{ème}, du XVIII^{ème} ou du XIX^{ème} siècle. Le Portugal est la plus ancienne puissance coloniale en Afrique; une fois qu'il se sera éveillé aux réalités de la situation actuelle, il n'y aura plus de ces incidents avec le Sénégal un jour et la Guinée le lendemain. Le Portugal et ces pays vivront en amitié.

60. Comme je l'ai dit l'autre jour lorsque je parlais de la plainte du Sénégal [1517^{ème} séance], peut-être le Gouvernement portugais gagnerait-il à aider à l'accélération du mouvement d'autodétermination : je ne donnerai pas de détails, mais il peut le faire par exemple par l'enseignement, comme le représentant du Portugal a dit un jour qu'il le faisait déjà, et en permettant à ceux qui se battent contre le Portugal de participer à l'accélération de ce même mouvement; de fait, je peux assurer au représentant du Portugal qu'ainsi son pays jouirait d'autant d'estime et de considération que la France en a aujourd'hui auprès des Algériens et des Africains qui vivaient autrefois dans les colonies françaises. Le Portugal serait également aussi estimé et respecté que le Royaume-Uni dont bien de ses anciennes colonies sont libres aujourd'hui et sont sur un pied d'égalité avec la France et leur ancienne métropole. Je les observe depuis toujours et je les vois agir en soeurs. Pourquoi le Portugal veut-il se faire des ennemis, des ennemis dont il ne peut venir à bout pour des raisons pratiques, et qui le vaincront ? J'appelle donc l'attention de mes collègues assis autour de cette table sur ces faits que j'ai évoqués. J'ai parlé de ce qu'on pouvait faire.

61. Or vos frères européens pourraient faire beaucoup s'ils voulaient bien ne pas considérer avant tout les alliances militaires, ni placer au premier plan la solidarité avec l'Europe, s'ils voulaient bien aussi s'élever au-dessus des préjugés d'un nationalisme étroit et d'un régionalisme parfois plus étroit encore — plus étroit, parce qu'en se groupant les nations peuvent, du fait qu'elles acquièrent plus de puissance, agir collectivement avec moins de sagesse que lorsque chacune est seule en jeu. Tels qui deviennent collectivement plus puissants deviennent aussi moins sages.

62. C'est pourquoi, j'adresse à mes collègues européens assis autour de cette table un appel pour qu'ils fassent entendre raison au Portugal et découvrent une solution qui, sans qu'elle aille nécessairement dans le sens que j'ai indiqué, permette d'accélérer le processus d'autodétermination et d'aboutir à la conclusion d'un accord entre les peuples des colonies portugaises en Afrique et la puissance métropolitaine. C'est alors que non seulement nous verrons régner la paix et la concorde, mais que les intérêts du Portugal seront le mieux servis. Nous ne serons plus saisis d'incidents semblables et la prospérité régnera à la fois au Portugal et en Afrique.

63. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Lesotho, à qui je donne la parole.

64. M. MASHOLOGU (Lesotho) [*traduit de l'anglais*] : Ma délégation et le Gouvernement du Lesotho vous savent gré, Monsieur le Président, d'avoir accédé à notre demande de participer à ce débat sur la grave question dont le Conseil de sécurité est saisi.

65. Avant d'en venir au fond de la question, permettez-moi de vous exprimer les félicitations de ma délégation pour votre accession à la présidence de cet honorable conseil. Nous vous félicitons en reconnaissant pleinement vos grandes qualités de diplomate et en sachant également combien vous vous consacrez inlassablement au triomphe de ces nobles objectifs de justice, de paix et de sécurité pour tous les hommes, sans distinction de couleur, de race et de croyance, objectifs qui constituent le fond même de la Charte des Nations Unies.

66. Ma délégation figure parmi les signataires de la lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par 40 Etats africains [S/9549], appuyant la demande de convocation du Conseil de sécurité à la suite des violations par le Portugal de l'intégrité territoriale de la République de Guinée. En faisant nôtre le texte de cette lettre, nous exprimons la vive inquiétude du Gouvernement et du peuple du Lesotho devant le nombre d'agressions perpétrées dans le passé par le Portugal contre la République de Guinée et, en fait, contre d'autres territoires africains. Comme il est dit dans la lettre dont j'ai parlé, le Sénégal a été, dès 1963, victime d'actes d'agression comme l'ont été la République démocratique du Congo et la République de Zambie. La République du Congo (Brazzaville) a été bombardée à plusieurs reprises par le Portugal. La République-Unie de Tanzanie a, elle aussi, subi des attaques du Portugal contre son intégrité territoriale.

67. La semaine dernière encore, le Conseil de sécurité a condamné le Portugal pour ses récentes agressions contre le territoire de la République du Sénégal. La nature et la fréquence de ces attaques contre les territoires africains sont telles qu'aucun Etat africain ne peut les ignorer, et nous espérons que cet honorable conseil, qui est responsable au premier chef de la paix et de la sécurité dans le monde, jugera bon d'agir de façon efficace et aussi rapide que possible, et en tout cas avant qu'il soit devenu impossible de maîtriser la situation.

68. Ma délégation estime qu'on ne peut plus considérer ces actes de violence comme des incidents isolés, mais qu'il faut y voir une politique délibérée. A ce propos, je voudrais rappeler une déclaration faite par le Premier Ministre du Lesotho lorsqu'il s'est adressé à l'Assemblée générale, le 25 septembre 1967, au sujet de la situation dans les territoires d'Afrique sous domination portugaise :

"Nous souhaitons avertir le Portugal, autorité administrante de ces territoires, que sa politique peut aussi avoir des conséquences extrêmement dangereuses, car déjà bien des Etats connaissent une tension dans leurs relations avec le Portugal simplement à cause de sa politique coloniale, parce que le colonialisme est toujours tellement injuste et

peu réaliste qu'il élève automatiquement des barrières dans les relations normales entre Etats. Mon gouvernement estime que seul l'octroi de la liberté et de l'indépendance aux peuples qui vivent encore sous le joug du colonialisme pourra faire tomber ces barrières²."

69. Les incidents qui font l'objet de la plainte de la Guinée à ce conseil montrent de façon évidente que le Portugal est incapable d'entretenir des relations normales et pacifiques avec la République de Guinée. D'ailleurs, une étude détaillée de l'ensemble des événements, parue dans le document S/9554 en date du 12 décembre 1969, révèle certains éléments constants qui préoccupent très vivement mon gouvernement. Le premier de ces éléments, c'est le mépris total de la valeur de toute vie humaine. Il est particulièrement navrant de noter que, parmi ceux qui ont été tués au cours de ces incidents, on compte des femmes et des enfants. Nous estimons qu'il est de notre devoir de réaffirmer la valeur de la vie humaine et de souligner que la vie des habitants de la Guinée et des autres territoires qui ont fait l'objet des attaques en question a, à nos yeux, autant de valeur que celle des habitants de tout autre Etat et mérite de recevoir la protection que lui doit ce conseil.

70. Un autre aspect, qui ressort de l'étude de la série d'incidents, est la tendance à des attaques collectives et sans discrimination, qui prennent souvent la forme de bombardements aériens ou d'artillerie de certains villages. Nous ne pouvons reconnaître une justification quelconque à ces méthodes essentiellement immorales quoi qu'en dise le représentant du Portugal.

71. Un troisième élément troublant, ce sont les violations flagrantes de l'intégrité territoriale. Cela nous préoccupe particulièrement parce que, si l'on n'y met un frein, ces violations territoriales risquent de mener à une aggravation considérable de la situation dans tous les Etats africains qui ont été les victimes de telles attaques.

² Ibid., vingt-deuxième session, Séances plénières, 1565ème séance, par. 21.

72. Le Gouvernement du Lesotho est certain qu'il faut chercher la raison fondamentale du cynisme affiché par le Gouvernement portugais à l'égard de la Charte dans sa détermination désespérée de se cramponner à une politique coloniale universellement condamnée en Guinée (Bissau), politique qui, de par sa nature même, est en conflit avec les principes fondamentaux de la Charte. Cette politique, avec ce qu'elle a de plus cynique, constitue un outrage permanent pour toute la communauté des nations africaines; elle n'est en aucun cas conciliable avec les opinions d'Africains où qu'ils se trouvent, y compris celles de ces Africains qui continuent de vivre sous la domination portugaise. Le cours actuel des événements ne peut aboutir qu'à une condamnation plus catégorique et à une plus grande amertume chez ceux que préoccupent la liberté et la paix en Afrique.

73. Nous nous sommes présentés devant cet honorable conseil pour exprimer notre angoisse devant la manifestation constante, en terre africaine et contre les gouvernements et les peuples d'Afrique, de ces fort regrettables pratiques. Nous sommes profondément inquiets aussi parce que nous pensons que la liberté des Etats nouvellement indépendants en Afrique se trouve menacée; en effet, nous ne pouvons pas être vraiment libres si une puissance étrangère comme le Portugal continue à se livrer à des actes d'un tel cynisme contre nos peuples sans qu'il y soit mis un frein. C'est pourquoi nous demandons instamment au Conseil de sécurité de prendre les mesures les plus énergiques contre le Portugal, afin de garantir que de tels événements ne se renouvelleront pas.

74. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Je n'ai pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste pour cet après-midi. Si aucun représentant ne souhaite prendre la parole maintenant, et en l'absence d'opposition, je me propose de lever la séance. Je voudrais annoncer qu'étant donné les résultats des consultations officieuses qui ont eu lieu la prochaine séance du Conseil de sécurité aura lieu demain, 18 décembre, à 15 heures.

La séance est levée à 16 h 45.

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в нашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
